

Original : Anglais

*Série de documents d'orientation de l'UNITAR
pour mettre en œuvre un Projet National
de conception d'un RRTP*

Supplément 1

Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour mettre en œuvre un RRTP

Juillet 1997



IOMC

INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS
A cooperative agreement among **UNEP, ILO, FAO, WHO, UNIDO, UNITAR and OECD**

Série de Documents d'Orientation de l'UNITAR pour Mettre en œuvre un Registre National des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP)

En complément du Manuel de l'OCDE sur *le RRTP à l'intention des pouvoirs publics* et en tenant compte des expériences acquises lors des initiatives pilotes au Mexique, en République Tchèque et en Égypte, l'UNITAR a réalisé la série de guides ci-dessous pour aider les pays à entreprendre un projet de conception d'un RRTP national :

- Le Document d'orientation : Mettre en œuvre un Projet de Conception d'un Registre des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP) au niveau national
- Le Supplément 1 : Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour mettre en œuvre un RRTP
- Le Supplément 2 : Déterminer les Principales Caractéristiques du RRTP National
- Le Supplément 3 : Conduire une Etude Pilote du RRTP
- Le Supplément 4 : Finaliser la proposition de RRTP National

Un soutien supplémentaire, comprenant une assistance technique et des documents de référence générale sur divers aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un RRTP, est disponible sur simple demande à l'UNITAR.

Ce document a été réalisé dans le cadre du Programme de Formation et de Renforcement des Capacités pour Faciliter la Conception et la Mise en œuvre d'un Registre National des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP), avec le soutien financier de l'Agence de Protection de l'Environnement des États-Unis.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

le Programme sur les Produits Chimiques et les Déchets
Palais des Nations
CH-1 211 Genève 10
Suisse
Fax : +41 22 917 8047
Email : cwm@unitar.org
Site Internet: www.unitar.org/cwm

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION AU DOCUMENT	1
II. APERÇU DU COMPTE-RENDU D’EVALUATION DES INFRASTRUCTURES NATIONALES POUR LA MISE EN ŒUVRE D’UN RRTP	1
III. PREPARER UN COMPTE-RENDU D’EVALUATION DES INFRASTRUCTURES NATIONALES EN VUE DE CONCEVOIR UN RRTP	2
IV. PROPOSITION DE STRUCTURE POUR LE COMPTE-RENDU D’EVALUATION DES INFRASTRUCTURES NATIONALES ET AIDE A L’ANALYSE.....	4
1. LES INFORMATIONS DECRIVANT LE CONTEXTE DANS LEQUEL SERA REALISE LE RRTP	4
2. LES INFRASTRUCTURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES NATIONALES EN RELATION AVEC LE RRTP	5
3. LES INFRASTRUCTURES INSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES DU PAYS POUR LA MISE EN PLACE DU RRTP	8
4. LES ACTIONS REALISEES PAR L’INDUSTRIE, LES INSTITUTS DE RECHERCHE ET LES GROUPES D’INTERET PUBLIC, Y COMPRIS ENVIRONNEMENTAUX, EN RAPPORT AVEC LA CONCEPTION D’UN RRTP 10	
5. LES INITIATIVES MENÉES AVEC LE SOUTIEN D’ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET BILATÉRALES	12

I. INTRODUCTION AU DOCUMENT

Ce guide est le premier supplément de la *Série de Documents d'orientation pour Mettre en Œuvre un Projet de Conception de RRTP au niveau national* (cf. recto de la couverture). Cette série de documents a été réalisée grâce au travail de l'OCDE dans ce domaine et le document : *Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics*. Ce document propose une approche par étape pour entreprendre la conception d'un RRTP au niveau national. Chaque supplément de la série met l'accent sur une étape spécifique de la conception d'un RRTP (selon l'approche suggérée par l'UNITAR) et propose une aide approfondie sur le thème. Ce document ne se veut pas normatif, il a été conçu pour être adapté par les pays de manière flexible selon leurs besoins spécifiques et leur contexte propre.

La conception d'un RRTP national peut suivre les six étapes suivantes :

1. Identifier les Objectifs du Système RRTP National
- 2. Evaluer les Infrastructures Nationales pour Mettre en Place un RRTP**
3. Déterminer les principaux aspects d'un RRTP
4. Conduire une Etude Pilote du RRTP national
5. Finaliser la Proposition de RRTP national
6. Organiser un Atelier National de Mise en Oeuvre du RRTP

Ce document fournit des informations spécifiques sur la deuxième étape du processus de mise en place d'un RRTP, à savoir l'Évaluation des Infrastructures Nationales pour la mise en place d'un RRTP. Le compte-rendu de cette évaluation décrit en détail pour le pays concerné les infrastructures juridiques, institutionnelles, administratives et techniques, ainsi que l'expertise disponible qui permettront de soutenir la conception et la mise en œuvre d'un RRTP. Cette évaluation apparaît donc comme essentielle pour mener à bien le projet de réalisation d'un RRTP.

Les chapitres suivants fournissent des informations concrètes sur la préparation d'un Compte-Rendu d'Évaluation des Infrastructures Nationales pour mettre en place un RRTP. Les chapitres 2 et 3 donne un aperçu des objectifs et du contenu du compte-rendu. Le chapitre 4 offre des pistes pour aider le Groupe National de Coordination (GNC) à organiser l'évaluation des infrastructures et à réaliser le compte-rendu final. Ainsi ce guide traite des domaines qui doivent être examinés lors de l'évaluation. Il propose une structure pour la présentation du compte-rendu et offre une aide à la rédaction en proposant des séries de questions pour chaque chapitre du document.

II. APERÇU DU COMPTE-RENDU D'ÉVALUATION DES INFRASTRUCTURES NATIONALES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RRTP

Le compte-rendu sur l'évaluation des infrastructures nationales pour la mise en œuvre d'un RRTP décrit la situation actuelle des infrastructures juridiques, institutionnelles, administratives et techniques qui sont pertinentes pour la conception d'un RRTP national. Les infrastructures à étudier peuvent dépendre

de l'Etat mais aussi de l'initiative privée (sphère marchande et non marchande). De manière générale, les informations pertinentes pour la mise en place d'un RRTP sont liées à la collecte et/ou à l'analyse de données, à l'évaluation, au contrôle des rejets de polluants dans divers milieux (eau, air et sol) et également à la création de déchets. Par exemple, l'ensemble des règlements existants exigeant une notification des données relatives aux rejets de polluants (concernant notamment le type d'information à collecter, l'utilisation faite des informations et les agences responsables de la collecte) serait d'un intérêt certain pour les personnes en charge de concevoir le RRTP. De même, les études déjà réalisées et les expertises disponibles sur les sources de pollution et l'estimation des émissions dans l'environnement, pourraient contribuer de façon importante à la conception d'un RRTP.

Le compte-rendu peut être subdivisé en cinq domaines :

- (1) Informations relatives au contexte
- (2) Infrastructures juridiques et régulatrices du pays
- (3) Infrastructures institutionnelles et administratives du pays
- (4) Les initiatives entreprises par l'industrie, les instituts de recherche et les groupes d'intérêts publics ou environnementaux
- (5) Les initiatives réalisées avec le soutien d'organisations internationales

Une fois que l'ensemble des informations disponibles relatives au RRTP a été rassemblé et analysé dans le Compte-rendu d'Evaluation des Infrastructures, le document pourra devenir un document de référence pour le Groupe National de Coordination au cours du processus de réalisation du RRTP. Le rapport peut également jouer un rôle important dans l'identification des problèmes critiques. Ces derniers peuvent trouver une voie de résolution par la consultation des parties concernées et ainsi s'assurer que le futur RRTP reçoive un large soutien politique. La collecte d'informations pour évaluer les infrastructures nationales est également un bon moyen de contacter les individus clés et les experts essentiels au projet de conception d'un RRTP et susceptibles d'être impliqués dans le processus, i.e. au sein du groupe de coordination. Pour toutes ces raisons, le Compte-rendu d'Evaluation des Infrastructures Nationales est un des documents clés à réaliser lors de la conception d'un RRTP.

III. PREPARER UN COMPTE-RENDU D'EVALUATION DES INFRASTRUCTURES NATIONALES EN VUE DE CONCEVOIR UN RRTP

La mise en place d'une structure de management clairement définie est une des conditions de base pour réussir un compte-rendu d'évaluation de qualité. Il est par conséquent suggéré que le Groupe National de Coordination, l'entité responsable du projet de mise en place d'un RRTP, organise et supervise le travail d'évaluation et de rédaction du compte-rendu.

L'expérience montre qu'il est essentiel de faire une large publicité du projet pour que l'ensemble des parties susceptibles de contribuer au projet soit informé de la mise en œuvre d'une évaluation des infrastructures nationales. Les membres de le Groupe de Coordination joueront à ce titre un rôle clé d'identification des contacts au sein du gouvernement, de l'industrie, du cercle universitaire, des instituts de recherche, des organisations non-gouvernementales, des syndicats, etc.

Il est crucial d'entretenir de bonnes relations avec les ministères et les différentes agences gouvernementales qui sont susceptibles de détenir de l'information ou une expertise intéressante pour le projet. Il est nécessaire d'obtenir leur coopération et leur engagement dans la préparation et la rédaction du rapport d'évaluation. Les ministères et les agences à impliquer peuvent être :

- Le Ministère de l'Environnement,
- Le Ministère de l'Industrie et/ou du Commerce,
- Le Ministère de la Santé,
- Le Ministère du Travail,
- Les collectivités locales,
- Toute agence ayant un rapport avec le RRTP.

Les organisations non-gouvernementales sont également des sources d'informations non négligeables pour évaluer les infrastructures nationales. Une des sections du compte-rendu que nous vous proposons est ainsi dédiée aux initiatives/actions menées par l'industrie, les organismes de recherche et les organisations d'intérêt public et environnementales. Il est conseillé que le Groupe de Coordination réalise des interviews ou demande des contributions de représentants des organisations mentionnées ci-après :

- Les associations d'industries nationales,
- Les associations d'industries chimiques nationale,
- Les grandes entreprises, y compris les entreprises multinationales,
- Les universités avec des programmes environnementaux,
- Les instituts de recherche avec des programmes de recherche environnementaux,
- Les groupes ou associations environnementaux,
- Les groupes d'intérêt public.

Le processus d'évaluation doit être aussi transparent que possible et doit être dénué de toute partialité politique. Lorsque que les premiers contacts sont établis avec les partenaires – agences gouvernementales et organisations diverses – il est essentiel de faire toute la lumière sur le contexte de la mise en place du RRTP, les raisons de la collecte d'information et la contribution que chaque groupe peut apporter au projet. Un exemplaire du document d'orientation « *Mettre en œuvre un Projet de Conception d'un RRTP au niveau national* » doit être mis à la disposition des partenaires.

La préparation du compte-rendu final est également une partie importante du travail. Le Groupe National de Coordination peut vouloir déléguer la rédaction de certaines sections du document à des agences ou à des experts spécifiques ou bien établir des groupes informels. Sinon, un consultant local bien documenté et objectif (une personne, par exemple, appartenant à une université de renom) peut très bien collecter l'information puis rédiger quelques parties du rapport qui seront ensuite révisées et corrigées par le Groupe de Coordination.

IV. PROPOSITION DE STRUCTURE POUR LE COMPTE-RENDU D'ÉVALUATION DES INFRASTRUCTURES NATIONALES ET AIDE A L'ANALYSE

Vous trouverez ci-dessous une brève description de chacune des cinq parties du compte-rendu ainsi que leur contenu potentiel. Des séries de questions seront proposées pour chaque domaine pour vous aider à rassembler les informations nécessaires et vous assurer que l'ensemble des problèmes sera abordé.

Partie Introductive du Compte-rendu d'Évaluation des Infrastructures Nationales pour la Mise en place d'un RRTP

L'introduction doit permettre au lecteur de se familiariser avec le travail à entreprendre pour développer un RRTP au niveau national. Cette partie doit également fixer le but de l'analyse des infrastructures nationales. Il peut être de la même manière utile de décrire brièvement le processus de collecte d'informations, y compris le mode de participation des parties concernées, au sein du gouvernement comme à l'extérieur de celui-ci.

1. Les Informations décrivant le Contexte dans lequel sera réalisé le RRTP¹

Aperçu

La première partie du rapport d'évaluation sur les infrastructures nationales fournit une introduction sur la structure de l'économie du pays (répartition des secteurs industriel, agricole...) ainsi que des renseignements sur les habitudes d'utilisation des produits chimiques dans le pays. Les renseignements fournis doivent se concentrer sur les secteurs économiques et les régions géographiques qui génèrent ou connaissent de forts niveaux d'émissions et de transferts de matières polluantes. Cette étude doit servir à identifier une première liste de polluants et de substances chimiques préoccupantes qui pourraient être suivis lors de la mise en place du RRTP. Cette étude préalable sert également à identifier les principales sources de pollution et les secteurs économiques qui seront principalement concernés par le RRTP.

Proposition de contenu

1.1. Aperçu de l'infrastructure économique nationale

- Quelles sont les principales caractéristiques de l'économie du pays ? Répartition entre les différents secteurs (primaire, secondaire, tertiaire) et les principales activités agricoles et industrielles.
- Quels sont les secteurs en croissance ?
- Quels sont les caractéristiques de l'industrie chimique du pays et quels sont les modèles de production émergents ?

¹ Les pays peuvent trouver une grande partie des informations demandées dans la partie I (informations relatives au contexte) dans le document de l'UNITAR sur la réalisation d'un Profil National pour la gestion des produits chimiques. Pour toute information pour réaliser un Profil National, veuillez-vous référer au document UNITAR/IOMC « *Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques : Document d'orientation* ».

- Quel est le secteur économique qui est le plus gros consommateur de produits chimiques ? Quels sont les types de produits chimiques les plus utilisés ? Quelles sont les tendances nationales dans l'utilisation des produits chimiques ?

1.2. Secteurs économiques possédant un niveau important d'émissions et de transferts de matières polluantes

- Quels sont les secteurs économiques qui produisent des niveaux importants d'émissions et de transferts de polluants ?
- Quelles sont les autres activités (par exemple le transport, l'agriculture) associées à des émissions provenant de sources diffuses ?

1.3. Régions du pays connaissant de forts niveaux de pollution

- Quelles sont les régions du pays connaissant d'importants niveaux d'émissions et de transferts de polluants ?
- Quels sont les secteurs/activités économiques qui contribuent principalement au fort niveau d'émission de polluants dans chaque région ?

1.4. Problèmes environnementaux prioritaires au niveau régional et national dus au rejet et au transfert de matières polluantes

- Quels sont les problèmes environnementaux et de santé publique qui ont été identifiés suite à des émissions et des transferts de matières polluantes ? Quelles sont les régions touchées par ces problèmes ?

1.5. Accès à l'information et sensibilisation du public sur le thème des rejets et des transferts de matières polluantes

- Comment le public est-il informé de l'état de l'environnement et/ou des problèmes environnementaux au niveau national et local ?
- Existe-t-il un rapport sur l'état de l'environnement qui soit largement distribué dans le pays ? Si oui, ce rapport offre-t-il des informations spécifiques sur le thème des émissions de matières polluantes ?
- Le public a-t-il actuellement accès à des informations relatives aux émissions polluantes ou des informations de type similaire ? Comment est assuré l'accès à ces renseignements ?

2. Les infrastructures juridiques et réglementaires nationales en relation avec le RRTP

Aperçu

La deuxième partie du rapport d'évaluation sur les infrastructures du pays pour mettre en place un RRTP décrit le cadre juridique actuel (comme les lois et règlements environnementaux) en rapport avec les rejets et les transferts de matières polluantes, le contrôle des émissions et la prévention des pollutions. Ce chapitre vise également à

établir la cohérence des lois/règlements actuels avec un système de notification des émissions polluantes dans divers milieux.

Un des objectifs principaux de cette deuxième partie est d'informer le Groupe de Coordination sur les deux problématiques suivantes : (a) est-ce que le corpus de lois actuel est en mesure de fournir un cadre adéquat pour accueillir le système RRTP et, si oui, des modifications du système actuel sont-elles nécessaires ? (b) Faut-il promulguer de nouvelles lois pour établir des bases législatives et institutionnelles au futur RRTP ?

Les principales sources d'information à utiliser pour préparer cette deuxième partie sont les textes de lois officiels et les règlements se rapportant à l'environnement. Il est aussi recommandé de consulter des personnes en relation avec l'application concrète de la loi (personnel d'agences gouvernementales et juristes en droit de l'environnement appartenant au secteur public ou privé).

Proposition de contenu

2.1. Législation relative à la gestion des produits chimiques

- La législation en place relative à l'environnement, aux problèmes de sécurité au travail et de santé publique est-elle associée aux rejets et aux transferts de matières polluantes ?
- La législation en place sur les produits chimiques permet-elle d'aborder l'ensemble du cycle de vie du produit : la production, le stockage, le transport, l'utilisation et la fin de vie ?
- Existe-t-il une loi ou un règlement qui permette de classer les processus de production en fonction des risques qu'ils peuvent engendrer pour la santé humaine et l'environnement ?
- Existe-t-il une loi ou un règlement qui permette de classer les produits chimiques (ou l'utilisation qui en est faite) en fonction de leur risque pour la santé humaine ou l'environnement ?

2.2. Le mandat légal des autorités publiques

- Quelles sont les agences/départements gouvernementaux qui possèdent un mandat légal pour réglementer et contrôler :
 - la production, l'utilisation et le transport des produits chimiques et des produits dérivés,
 - les rejets de matières polluantes chimiques dans l'air, l'eau et le sol,
 - les transferts de matières polluantes et de déchets,
 - les déversements accidentels,
 - l'élimination des déchets, notamment des déchets dangereux.
- Existe-t-il une loi attribuant à une autorité nationale la responsabilité d'établir et de gérer un système d'information sur la situation de l'environnement dans le pays ?

- Existe-t-il une loi attribuant à une autorité nationale la responsabilité de tenir à jour une base de données avec les informations disponibles relatives aux émissions et transferts de matières polluantes ?

2.3. Systèmes de licences et de permis pour les équipements et les processus industriels

- Existe-t-il un loi ou un règlement donnant à une agence la responsabilité d'identifier et de localiser les équipements industriels qui manipulent, produisent, émettent et/ou transfèrent des substances dangereuses ?
- Existe-t-il une loi ou un règlement instaurant un système de licence pour les équipements industriels qui émettent et transfèrent des polluants et des déchets dangereux ?
- Quels sont les processus industriels et les produits chimiques soumis à licence ?

2.4. Standards légaux d'émissions et de transferts de polluants dans l'air, l'eau et le sol

- Existe-t-il une législation imposant des niveaux maxima d'émissions ou de déversements dans l'air, l'eau et le sol ?
- Si oui, cette législation spécifie-t-elle les méthodes à utiliser pour mesurer, quantifier et estimer la quantité et la concentration de pollution ?
- Quels sont les critères à prendre en compte pour mettre en place des standards de régulation ? Seront-ils établis par rapport à des objectifs de qualité (par exemple le niveau de qualité de l'air ambiant) ou seront-ils fixés par rapport aux technologies disponibles dans le pays (par exemple des équipements spécifiques de contrôle de la pollution) ?

2.5. Les exigences en matière de notification des rejets et des transferts de matières polluantes

- Existe-t-il une législation imposant à l'industrie la collecte, le contrôle et la transmission des informations concernant :
 - leurs rejets de polluants chimiques,
 - leurs transferts de polluants/déchets,
 - leurs déversements accidentels,
 - l'élimination de leurs déchets,
 - leur production, utilisation et/ou transfert de produits chimiques ?
- Existe-t-il une législation qui détaille le format et les procédures à suivre lors de la soumission des données ?
- Si oui, quels sont les industries et les produits chimiques concernés par les procédures mentionnées ?

2.6. Mise en vigueur de la législation sur le RRTP

- Est-ce que les exigences légales mentionnées plus haut sont correctement mises en œuvre dans le pays ? Si non, quelles sont les principales contraintes pour leur mise en application ?

2.7. Clauses légales concernant la gestion et la diffusion des informations environnementales

- Existe-t-il une loi attribuant à une agence gouvernementale la responsabilité de diffuser l'information relative aux rejets et aux transferts des polluants ?
- Existe-t-il des éléments dans la législation actuelle du pays qui rende obligatoire la divulgation d'information environnementale ?
- Existe-t-il un droit de savoir au niveau individuel, communautaire, régional et national ?
- Existe-t-il dans la loi actuelle des éléments empêchant la divulgation d'information pour des raisons de droit de propriété (processus de production, niveaux d'émissions, etc.) ?

3. Les infrastructures institutionnelles et administratives du pays pour la mise en place du RRTP

Aperçu

La troisième partie du compte-rendu d'évaluation décrit les infrastructures institutionnelles et administratives existantes et évalue leurs capacités à mettre en œuvre un RRTP national. Cette partie doit décrire les programmes menés par les diverses agences gouvernementales dans le domaine de l'information sur les émissions de polluants, les responsabilités qui incombent à ces agences et les mécanismes qui coordonnent leur travail. Elle doit également fournir une vue d'ensemble des bases de données existantes sur les émissions polluantes ainsi que les mécanismes actuellement à l'œuvre pour rendre compte et contrôler ces données. Une première étude de faisabilité doit être menée pour évaluer la possibilité d'intégrer les exigences actuelles en matière de notification de produits chimiques au futur système RRTP. Cela impliquerait d'examiner les formats et les procédures actuellement utilisés par les différentes agences gouvernementales pour recueillir des informations sur les rejets de polluants, d'examiner l'utilisation qui en est faite et d'explorer les possibilités d'intégrer les mécanismes actuels dans une base de données RRTP unique.

La principale source d'information pour cette troisième partie proviendra d'interviews de personnels d'agences gouvernementales à différents niveaux hiérarchiques. Ces entretiens sont importants pour se représenter précisément les mécanismes et les arrangements institutionnels en cours concernant la notification des données relatives aux rejets polluants.

Proposition pour le contenu de la partie 3

3.1. Autorités nationales concernées par la gestion des produits chimiques, la prévention et le contrôle de la pollution et la gestion des déchets

- Quels ministères sont responsables d'identifier, de donner la priorité et de gérer les problèmes relatifs aux produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, en particulier concernant :
 - leur production,
 - leur stockage,

- leur transport,
- leur utilisation,
- leur élimination.

- Les efforts mis en œuvre sont-ils coordonnés ? Si oui, comment ?
- Quelle est l'autorité responsable en dernier lieu ? Comment les unités locales rendent-elles compte de leur travail aux agences ?
- Quelles agences déterminent les produits chimiques à réglementer ?
- Quels sont les critères de classification des produits chimiques (risques pour la santé humaine, pour l'environnement, le potentiel explosif...) ?
- Existe-t-il une procédure légale ou administrative spécifique pour ajouter ou retirer un produit chimique de la liste de notification ? Est-ce que l'industrie et les groupes de protection de l'environnement et d'intérêt public sont impliqués dans ces procédures ?

Proposition additionnelle

- Il peut être utile de développer un organigramme des ministères, des agences et de leurs unités locales, en indiquant leurs relations de hiérarchie et le flux des informations entre elles.

3.2. Mise en œuvre d'un système de licences pour les équipements industriels

- Quelles sont les agences qui accordent des licences aux installations qui produisent, manipulent, émettent et transfèrent des substances dangereuses ?
- Quelles sont les procédures utilisées pour octroyer des licences et des permis ?
- Quelles sont les sources d'émission ponctuelles connues pour leurs forts niveaux de rejets ?
- Quelles sont les installations industrielles concernées par le(s) système(s) actuel(s) de licence ?
- Où sont stockés les données collectées et l'inventaire des licences ?
- Si il existe plusieurs systèmes, comment ceux-ci sont-ils connectés entre eux ? Y'a-t-il des doublons dans les informations collectées et les efforts entrepris pour leur collecte ?
- Quelles sont les ressources demandées au gouvernement pour la mise en place du système actuel de licence et de notification ?
- Comment évolueront les responsabilités et les mandats des différentes agences gouvernementales suite à l'intégration des différentes exigences découlant de l'actuel système de notification et de licence ?

Propositions additionnelles

- Etablir une liste des sources ponctuelles industrielles de pollution possédant une licence.
- Rassembler l'ensemble des listes existantes sur les produits chimiques soumis à réglementation.
- Collecter l'ensemble des procédures de notification. Ces formats de notification pourront fournir un point de départ pour concevoir le futur format du RRTP. Il serait utile d'étudier la possibilité d'intégrer et de simplifier. Les formats actuels.

3.3. La politique de gestion de l'information

- Le public a-t-il facilement accès aux listes d'équipements soumis à licence ? La localisation des équipements mentionnés dans la liste est-elle précisée ?
- Quelles sont les bases de données existantes qui contiennent des informations relatives au RRTP ? Ces dernières sont-elles automatisées ? Comment l'entrée d'information est-elle réalisée ?
- Quels sont les organismes/agences chargés du maintien des bases de données ? Quels sont les formats utilisés ?
- Les données collectées sont-elles utilisées ? Si oui, comment sont-elles utilisées et dans quel but ?
- Les bases de données sont-elles largement accessibles ? Qui a accès à ces dernières ?
- Quelles sont les études et les analyses réalisées avec ces données par les agences gouvernementales et/ou autres entités comme les universités, etc. (autres analyses que celles réalisées par l'agence gouvernementale qui gère et contrôle la base de données) ?

Propositions additionnelles

- Préparer un organigramme avec les agences (ou sous-unité ou département d'agences) qui font fonctionner des bases de données relatives au RRTP. Indiquer le nom de la base de données, la nature et le contenu du registre, ainsi que la politique en matière d'accès à l'information.

4. Les actions réalisées par l'industrie, les instituts de recherche et les groupes d'intérêt public, y compris environnementaux, en rapport avec la conception d'un RRTP

Aperçu

La quatrième partie du rapport décrit les activités réalisées par l'industrie, les instituts de recherche et les associations d'intérêt public (toute entité non gouvernementale) qui peuvent contribuer à la conception du RRTP national. Par exemple, ces activités peuvent inclure : les initiatives de l'industrie pour évaluer et contrôler leurs émissions

polluantes, les initiatives des organisations non-gouvernementales ou des instituts de recherche pour évaluer la pollution totale ou le risque pour l'environnement dans une région particulière et les projets de coopération entre des industries et des communautés locales pour travailler à la réduction des émissions et des risques. Ces activités du secteur non-gouvernementale peuvent être une source d'information et d'expertise de grande valeur pour le développement d'un système RRTP.

Le processus de préparation de la partie 4 ne doit pas seulement fournir des références de qualité, mais doit aussi faciliter la mise en place de relations de collaboration entre les différents groupes d'intérêt, en vue de futures consultations. Cette partie peut également permettre de mieux comprendre la sensibilité du public aux problèmes de pollution. On pourra ainsi plus facilement évaluer le soutien du public aux innovations apportées par le RRTP quant à la diffusion de l'information sur les émissions et les transferts de polluants.

Proposition de contenu

4.1. Les initiatives de l'industrie en rapport avec le RRTP

- Quelles sont les initiatives qui ont été menées par l'industrie pour prévenir, réduire et contrôler la pollution (par exemple, des programmes de production propre...)?
- Existe-t-il en ce moment des programmes au sein de l'industrie pour surveiller, contrôler et rendre compte des émissions polluantes? Est-ce que ces initiatives sont menées par des entreprises individuelles ou par l'association des industries nationales?
- Existe-t-il des entreprises qui ont mis en place volontairement un système d'audit environnemental?

Propositions additionnelles

- Etablir une liste d'entreprises, d'associations industrielles, etc. (avec personne à contacter) qui ont déjà mis en œuvre une politique environnementale innovante. Les relations avec ces groupes seront utiles pour de futures consultations.

4.2. Les initiatives des instituts de recherche et des groupes d'intérêt dans le domaine relatifs au RRTP

- Quels sont les programmes et études initiés par les universités, les organisations internationales et les associations d'intérêt public pour faire l'inventaire des émissions polluantes industrielles du pays?
- Quelles sont les études qui ont déjà identifié des sites de concentration de pollution, des zones polluées au niveau d'une région, des secteurs industriels à problème, etc.?
- Y a-t-il déjà eu une tentative pour mettre en place un système semblable au RRTP?
- Quelles sont les études menées dans le pays pour résoudre des problèmes de pollution concernant :
 - la nature des polluants,

- les caractéristiques de la pollution des secteurs économiques à problème,
- les tendances à court, moyen et long terme des émissions polluantes selon les secteurs économiques et type de substances?

Propositions additionnelles

- Etablir une liste bibliographique de l'ensemble des études pertinentes sur le sujet, en mentionnant les points de contact (e.g. les auteurs, les universités, les institutions de recherche, les fondations et les autres personnes responsables pour l'étude). Il est conseillé au Groupe de Coordination de bien connaître ces documents de manière à ne pas mener les mêmes recherches plusieurs fois.
- Etablir une liste d'associations de protection de l'environnement et autres qui sont déjà impliquées dans le contrôle et la réduction de la pollution (avec mention des points de contact). Cette liste peut là aussi être utilisée pour de futures consultations.

5. Les initiatives menées avec le soutien d'organisations internationales et bilatérales

La partie 5 fournit un aperçu des activités et des programmes internationaux réalisés dans le pays et qui traitent de la prévention de la pollution, des productions plus propres, du contrôle des émissions ou du traitement des déchets ou qui sont susceptibles d'offrir un soutien financier pour des projets dans ces domaines. Il est important de rentrer en contact avec ces programmes internationaux pour évaluer les possibilités de synergies entre les activités développées et la mise en place du RRTP et également pour envisager la possibilité d'une participation financière à de tels projets. Les représentants locaux ou les bureaux régionaux des organisations internationales suivantes peuvent fournir un point de départ intéressant pour une recherche d'information : L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), la Banque Mondiale. Les ambassades peuvent être également sollicitées. Une autre source d'information à ne pas négliger est le Ministère des Affaires Etrangères, pour le travail qu'il réalise avec les programmes recensés, les accords et les conventions internationales qui n'ont pas de représentation dans le pays.

- Quelles sont les organisations internationales qui réalisent des programmes dans le pays qui peuvent être en rapport avec le RRTP ? (PNUD, ONUDI, PNUE, OMS, etc.)
- Quelles sont les agences de développement et de coopération bilatérales qui ont réalisé dans le pays des programmes/activités en rapport avec le RRTP ? Quelles sont les caractéristiques de ces programmes ?
(*Agence des Etats-Unis pour le Développement International – USAID, Agence Canadienne pour le Développement International - ACDI, Agences de coopération allemande - GTZ, l'Agence Danoise pour le Développement International - DANIDA, l'Agence Suédoise de Développement International (SIDA), etc.*)

- Le pays possède-t-il un Plan d'Action Environnemental National financé par la Banque Mondiale ? Comment les problèmes d'émissions et de transferts de polluants pourraient-ils être abordés dans ce plan d'action ?

Propositions d'annexes au rapport d'évaluation des infrastructures du pays pour la mise en place d'un RRTP

- Table des lois et règlements
- Liste des produits chimiques sujets à réglementation
- Coordonnées des contacts dans les agences gouvernementales
- Coordonnées des contacts dans l'industrie et les regroupements d'entreprises
- Coordonnées des contacts dans les universités et les instituts de recherche
- Coordonnées des contacts au sein des associations de protection de l'environnement et déclarée d'intérêt public



L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institution autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent de contributions octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

Depuis le 1er juillet 1993, à la suite de la Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR a les fonctions suivantes:

- Assurer la liaison entre les organisations et les agences des Nations Unies et les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes où siègent des institutions des Nations Unies et établir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions académiques.
- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social qui comprennent:
 - a. Un programme de formation à la diplomatie multilatérale, la négociation et la résolution de conflits;
 - b. Des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
 - c. Un programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière, mettant en particulier l'accent sur les aspects juridiques;
 - d. Un programme de formation à la prévention des catastrophes naturelles;
 - e. Un programme de formation au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix.

Bureaux:

Maison internationale de
l'environnement (MIE)
11-13 Chemin des Anémones
1219 Châtelaine/GE
Suisse

Adresse postale:

UNITAR
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Tel.: +41 22 917 1234
Fax: +41 22 917 8047
<http://www.unitar.org>